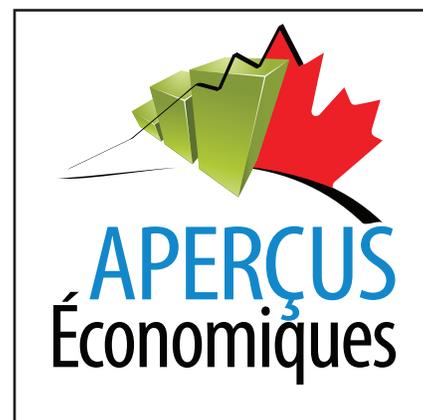


## Aperçus économiques

# Travailleurs étrangers temporaires au sein de la population active du Canada : permis de travail ouverts et permis liés à un employeur donné

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 18 novembre 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---



# Travailleurs étrangers temporaires au sein de la population active du Canada : permis de travail ouverts et permis liés à un employeur donné

par Yuqian Lu et Feng Hou, Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada

Le présent article d'*Aperçus économiques* vise à comparer la population active des travailleurs étrangers temporaires possédant un permis de travail ouvert et de ceux possédant un permis lié à un employeur donné, quant à leur niveau de participation au marché du travail au Canada, à leur répartition par province et industrie ainsi qu'à la durée de leur statut de résident temporaire et au taux de transition au statut de résident permanent.

## Introduction

Les travailleurs étrangers temporaires sont devenus une source importante de main-d'œuvre au Canada. Ces travailleurs obtiennent principalement des permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires a pour objectif de répondre à la pénurie de main-d'œuvre à court terme. Les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires sont titulaires d'un permis de travail lié à un employeur donné (PTED), ce qui les limite à un employeur précis n'ayant pas pu trouver de travailleurs canadiens adéquats. Le Programme de mobilité internationale vise à défendre les intérêts économiques et culturels globaux du Canada (Citoyenneté et immigration Canada, 2014). La majorité des participants au Programme de mobilité internationale possèdent un permis de travail ouvert (PTO), ce qui leur permet de travailler pour tout employeur disposé à les embaucher.

Une pénurie ou l'absence d'emplois peut avoir des répercussions importantes sur les travailleurs étrangers temporaires et le marché du travail canadien. Les travailleurs étrangers temporaires possédant un PTED sont recrutés surtout en vue de pourvoir des postes vacants existants. La demande quant à cette main-d'œuvre et à ces compétences a, en grande partie, fait l'objet de suivis et de vérifications. Par contre, certains titulaires de PTO peuvent ne pas trouver d'emplois et d'autres peuvent ne pas projeter de travailler. Le fait de compter simplement le nombre de titulaires de permis de travail ne fournit pas de renseignements exacts sur le rôle des titulaires de PTO et des titulaires de PTED sur le marché du travail canadien.

La présente étude vise à comparer la participation au marché du travail des travailleurs étrangers temporaires possédant des PTO et de ceux possédant des PTED quant aux trois aspects suivants : 1) leur niveau de participation au marché

du travail, mesuré par le pourcentage de travailleurs étrangers temporaires gagnant des revenus déclarés sur un feuillet T4, et les revenus annuels médians de ceux qui gagnent des revenus; 2) leur répartition par province et par industrie; 3) la durée de leur statut de résident temporaire ainsi que leur taux de transition au statut de résident permanent.

## Données et méthodes

La présente étude repose sur des données dérivées de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE) de Statistique Canada. La BDCDEE est un environnement de couplage de données qui comprend un ensemble de fichiers pouvant être couplés au niveau de la personne, de l'emploi et de l'entreprise. Dans la présente étude, on a fait correspondre des ressortissants étrangers figurant au Fichier des résidents temporaires (qui contient tous les titulaires de permis de résidence temporaire et les demandeurs du statut de réfugié) à leurs revenus tirés d'un feuillet T4 — État de la rémunération payée et aux renseignements sur l'industrie provenant du Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux. Ces fichiers de données couplées permettent de procéder à des analyses transversales et longitudinales (c.-à-d. suivre les personnes au fil du temps).

Les résidents temporaires ayant gagné des revenus au Canada déclarés sur un feuillet T4 pour une année donnée sont considérés comme ayant travaillé au Canada. Les employeurs canadiens ont généralement besoin de remplir un feuillet T4 chaque année pour chaque employé. Par conséquent, gagner des revenus déclarés sur un feuillet T4 indique une participation au marché du travail en tant que travailleur rémunéré. Certains titulaires de permis de travail peuvent avoir travaillé au Canada sans qu'un feuillet T4 n'ait été produit; ces personnes ne sont pas incluses dans la présente étude, puisqu'elles ne pouvaient pas être identifiées dans les données actuelles.



**Tableau 1**  
**Nombre de travailleurs étrangers temporaires, par type de permis de travail, 2001 à 2016**

	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2014	2015	2016
	number									
<b>Total</b>	<b>232 600</b>	<b>255 400</b>	<b>294 300</b>	<b>375 300</b>	<b>496 700</b>	<b>560 600</b>	<b>649 700</b>	<b>644 500</b>	<b>602 800</b>	<b>613 200</b>
<b>Titulaires de PTO</b>	87 000	124 700	145 700	176 900	244 200	309 500	363 600	358 000	342 400	377 700
Programme de permis de travail postdiplôme	2 400	3 400	7 400	11 500	24 300	43 600	69 000	82 500	91 700	117 700
Expérience internationale Canada	19 200	26 000	39 400	49 000	69 400	90 500	93 800	86 700	85 600	90 800
Aux fins de résidence permanente	16 900	18 600	16 800	14 300	14 500	21 500	17 600	19 400	27 500	35 000
Aux fins d'études	3 900	4 900	8 400	28 100	36 300	54 200	75 600	68 000	56 200	57 600
Pour des motifs d'ordre humanitaire	40 500	60 400	56 600	51 700	71 200	65 900	55 300	46 100	30 200	25 700
Conjoints de travailleurs qualifiés ou d'étudiants	2 200	8 900	14 600	20 400	26 200	29 900	39 400	42 600	43 200	47 200
Autres programmes de PTO	1 700	2 600	2 500	1 900	2 300	3 900	12 800	12 700	8 100	3 700
Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences	106 700	86 600	93 700	112 400	130 800	137 100	158 300	157 400	146 500	135 900
Titulaires de PTED à faible niveau de compétences	34 400	39 800	49 000	74 800	105 000	86 900	92 000	99 300	90 700	77 800
Autres types <sup>1</sup>	4 500	4 300	5 900	11 200	16 700	27 100	35 800	29 800	23 200	21 800

1. Titulaires de plusieurs types de permis de travail ou d'un permis de travail lié à un employeur donné sans niveau de compétence déterminé.

**Note :** Tous les chiffres sont arrondis au multiple de 100 le plus près. PTED : permis de travail lié à un employeur donné; PTO : permis de travail ouvert.

**Source :** Statistique Canada, Fichier des résidents temporaires et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Le Fichier des résidents temporaires ne contient aucun identificateur direct de permis de travail ouvert (PTO). Les PTO sont déterminés en fonction du type de permis de travail prédominant pour un programme de travailleurs étrangers temporaires particulier. Tous les travailleurs étrangers temporaires participant au Programme des travailleurs étrangers temporaires possèdent un permis de travail lié à un employeur donné (PTED). Dans le cadre du Programme de mobilité internationale, certains secteurs délivrent exclusivement des PTO (p. ex. le Programme de permis de travail postdiplôme), certains délivrent exclusivement des PTED (p. ex. les transferts au sein d'une entreprise) et certains peuvent délivrer des PTO et des PTED (p. ex. les emplois comportant des avantages importants et les emplois réciproques). Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fournit les renseignements dignes d'intérêt pour l'identification (des précisions peuvent être fournies sur demande). Pour ce qui est des secteurs du Programme de mobilité internationale délivrant des PTO et des PTED, les permis de travail sans niveau de compétence professionnelle sont traités comme des permis ouverts<sup>1</sup>.

Les ressortissants étrangers peuvent obtenir plusieurs permis de travail au fil du temps, et certains permis peuvent présenter des périodes de validité qui se chevauchent. Dans la présente étude, les travailleurs étrangers temporaires possédant un PTO comprennent les personnes possédant au moins un PTO valide pour une année donnée. Selon la taille et les secteurs, les titulaires de PTO peuvent être désagrégés en sept catégories : 1) les travailleurs du programme Expérience internationale Canada (EIC); 2) les travailleurs du Programme de permis de travail postdiplôme; 3) les conjoints ou partenaires en union libre de travailleurs qualifiés ou d'étudiants internationaux; 4) les

titulaires d'un PTO attendant au Canada pendant le traitement de leur demande de résidence permanente; 5) les titulaires de PTO à des fins d'études; 6) les réfugiés, les demandeurs du statut de réfugié, les personnes protégées ou les membres de leur famille (cas de personnes admises pour des motifs d'ordre humanitaire); 7) autres titulaires de PTO.

Les travailleurs étrangers temporaires possédant uniquement des PTED sont divisés en deux groupes : ceux possédant des PTED à niveau élevé de compétences et ceux possédant des PTED à faible niveau de compétences<sup>2</sup>. Pour assurer la clarté de la comparaison entre les travailleurs étrangers temporaires possédant des PTO et ceux possédant des PTED, les personnes ayant à la fois un PTO et un PTED, à la fois des PTED à niveau élevé et faible de compétences ou possédant un PTED, mais sans niveau de compétence particulier pour une année donnée, sont traitées comme un groupe distinct et ne sont pas incluses dans la comparaison. Ce groupe de travailleurs étrangers temporaires représentait de 1,7 % à 5,5 % de l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires, selon l'année.

### Tendances récentes pour ce qui est du nombre de titulaires de permis de travail ouverts et de permis liés à un employeur donné

De 2001 à 2016, le nombre de ressortissants étrangers titulaires d'un PTO valide a augmenté, passant d'environ 87 000 à 377 700. Cette hausse a été plus faible pour les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences (passant de 106 700 à 135 900) et les titulaires de PTED à faible niveau de compétences (passant de 34 400 à 77 800) (tableau 1). La

1. Le niveau de compétence relatif à un permis de travail ne peut être déterminé que lorsque le permis est associé à une profession visée, ce qui se produit la plupart du temps lorsqu'un employeur donné offre un emploi au demandeur du permis de travail.
2. Dans la Classification nationale des professions (CNP), le niveau de compétence désigne principalement la durée et le type d'études et de formation nécessaires pour exercer une profession et s'acquitter de ses fonctions. La CNP propose quatre niveaux de compétence : le niveau A, grade universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat); le niveau B, études postsecondaires partielles; le niveau C, diplôme d'études secondaires ou formation partielle propre à une profession; le niveau D, études secondaires ou primaires partielles et formation en cours d'emploi. La CNP n'attribue pas de niveau de scolarité particulier aux postes de direction. Dans le cadre de la présente étude, les professions de gestion et de niveaux A et B sont regroupées en une catégorie de professions de niveau élevé de compétences. Les niveaux C et D sont regroupés en une catégorie de professions à faible niveau de compétences.



part des travailleurs étrangers temporaires possédant un PTO a augmenté, passant de 37 % en 2001 à 62 % en 2016. En comparaison, la part des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences a diminué, passant de 46 % à 22 %. La part de titulaires de PTED à faible niveau de compétences a augmenté, passant de 15 % en 2001 à 22 % en 2008 (données non présentées pour 2008), puis a diminué pour s'établir à 13 % en 2016.

La composition des programmes relatifs aux titulaires de PTO a aussi considérablement changé (tableau 1). De 2001 à 2016, l'expérience internationale Canada (EIC) a été le programme le plus important, et les travailleurs participant à ce programme représentaient 26 % de tous les titulaires de PTO. La catégorie des personnes admises pour des motifs d'ordre humanitaire a cependant dépassé celle des travailleurs du programme EIC de 2001 à 2009 et les travailleurs du Programme de permis de travail postdiplôme étaient plus nombreux que ceux du programme EIC en 2015 et en 2016. En raison du nombre croissant d'étudiants internationaux venant au Canada et des améliorations apportées au Programme de permis de travail postdiplôme, le nombre de travailleurs du Programme de permis de travail postdiplôme a augmenté de plus de 15 fois, passant de 7 400 travailleurs en 2005 à 117 700 travailleurs en 2016.

## Emploi et revenus déclarés sur un feuillet T4 au Canada

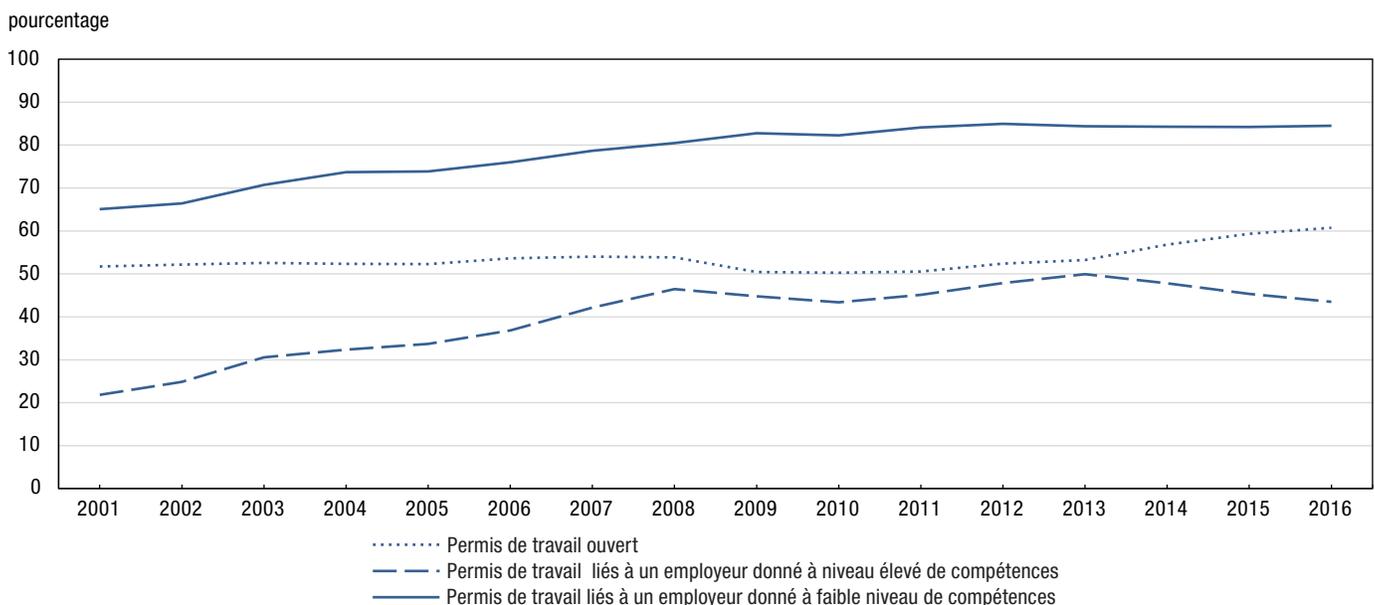
La section qui suit vise à comparer la participation au marché du travail des titulaires de PTO et des titulaires de PTED en observant la part d'entre eux ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4 et les revenus médians enregistrés chez les travailleurs ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4.

Le graphique 1 présente le pourcentage de travailleurs étrangers temporaires ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4 chez les titulaires de PTO et les titulaires de PTED. La proportion de titulaires de PTO ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4 était supérieure à celle des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences, mais inférieure à celle des titulaires de PTED à faible niveau de compétences. En 2001, 52 % des titulaires de PTO avaient gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4, par rapport à 22 % des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences et à 65 % des titulaires de PTED à faible niveau de compétences. Quinze ans plus tard, les parts de titulaires de permis de travail ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4 au Canada au sein de ces trois groupes étaient respectivement de 61 %, 44 % et 85 %. Les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences ont enregistré une part plus importante de travailleurs sans numéros d'assurance sociale (NAS) et sans revenus déclarés sur un feuillet T4 que tout autre titulaire d'un PTED. Il est possible que les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences sans NAS ni revenus déclarés sur un feuillet T4 n'aient en fait pas travaillé au Canada ou aient travaillé au Canada sans recevoir de feuillet T4 (p. ex. s'ils étaient payés par un siège social d'entreprise situé hors du Canada). La croissance rapide de la part des travailleurs possédant des revenus déclarés sur un feuillet T4 chez les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences pendant la période allant de 2001 à 2008 a été principalement attribuable aux travailleurs de professions de niveau B (c.-à-d. les techniciens et les travailleurs de métiers spécialisés).

Parmi les travailleurs étrangers temporaires ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4, les titulaires de PTO ont enregistré les revenus annuels médians les plus faibles (en dollars constants de 2016), lesquels ont augmenté, passant

### Graphique 1

#### Pourcentage des revenus déclarés sur un T4 parmi les travailleurs étrangers temporaires, par type de permis de travail

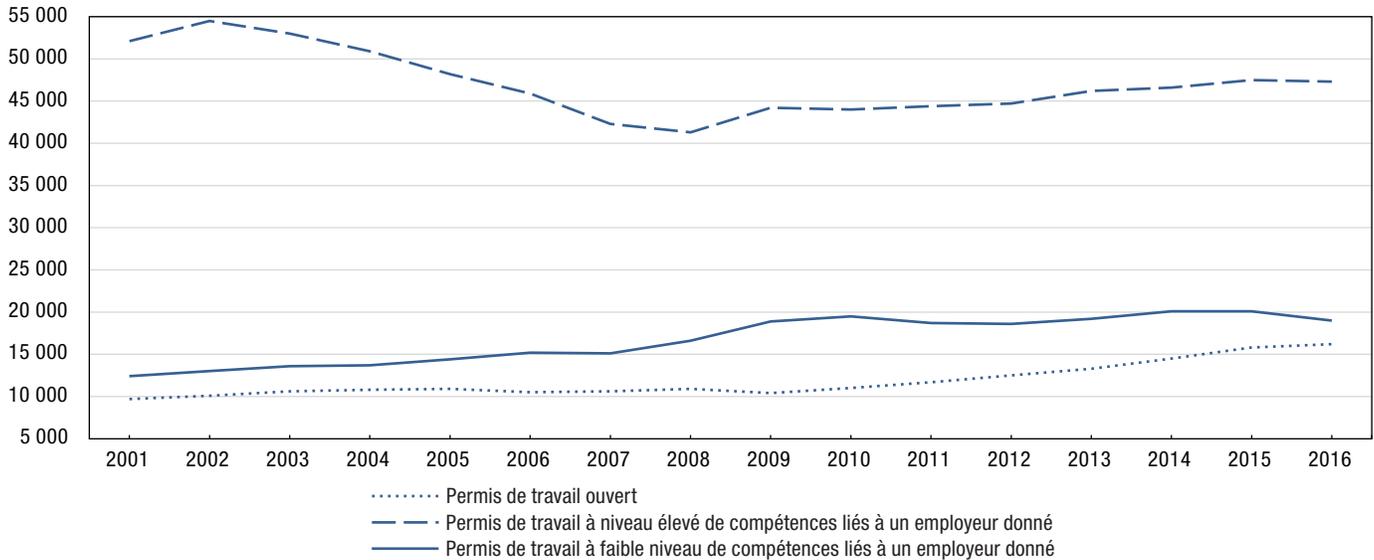




## Graphique 2

## Revenus médians selon un T4 parmi les travailleurs étrangers temporaires, par type de permis de travail

dollars constants de 2016

**Note :** Tous les chiffres sont arrondis au multiple de 100 le plus proche.**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

de 9 700 \$ en 2001 à 16 200 \$ en 2016. Les revenus médians déclarés sur un feuillet T4 des titulaires de PTED à faible niveau de compétences ont augmenté, passant de 12 400 \$ à 19 000 \$ au cours de la même période (graphique 2). La forte baisse des revenus médians au début des années 2000 pour les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences reflétait la proportion croissante des techniciens et des travailleurs de métiers spécialisés. Les revenus annuels médians déclarés sur un feuillet T4 pour les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences ont augmenté légèrement, passant de 41 300 \$ en 2008 à 47 300 \$ en 2016. Les différences de revenus annuels médians par type de permis de travail et les variations au fil du temps au sein de chaque groupe pourraient découler de la combinaison du temps de travail total au cours d'une année donnée et des taux de rémunération, lesquels ne sont pas disponibles dans les données utilisées dans la présente étude.

Le tableau 2 présente les parts de travailleurs étrangers temporaires dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 au Canada, par province, en 2006 et en 2016. Ces parts sont utilisées ici comme mesures indirectes de l'importance relative des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail. En 2016, les titulaires de PTO représentaient 1,2 % de l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 au Canada, en hausse par rapport à 0,5 % en 2006. Ces parts étaient supérieures aux parts correspondantes de titulaires de PTED à niveau faible et élevé de compétences. En raison des faibles revenus annuels moyens déclarés sur le feuillet T4 des titulaires de PTO, leur part dans les revenus totaux déclarés sur le feuillet T4 était

bien inférieure à leur part au sein de l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur le feuillet T4. Les titulaires de PTO et les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences ont enregistré des parts similaires dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4; ces parts étaient supérieures à celles des titulaires de PTED à faible niveau de compétences.

À l'échelle des régions, la Colombie-Britannique a eu recours à un nombre relativement plus important de travailleurs étrangers temporaires possédant des PTO et des PTED que la moyenne nationale. En Colombie-Britannique, en 2016, les titulaires de PTO représentaient 2,2 % de l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et 0,9 % des revenus totaux déclarés sur un feuillet T4, alors que les parts des deux groupes de titulaires de PTED combinées étaient de 0,8 % et de 0,9 %, respectivement.

Les parts de titulaires de PTO et de titulaires de PTED au sein de l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 en Ontario et en Alberta étaient semblables ou légèrement supérieures à la moyenne nationale. Au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan, dans la région atlantique et dans les trois territoires combinés, on a eu recours à proportionnellement moins de travailleurs étrangers temporaires que la moyenne nationale.

Le tableau 3 présente les parts de travailleurs étrangers temporaires dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 au sein des 12 principaux secteurs industriels embauchant le plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires. Les titulaires de PTO étaient surreprésentés dans



**Tableau 2**

**Parts de travailleurs étrangers temporaires dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4, pour chaque province et les trois territoires combinés, 2006 et 2016**

	Dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4			Dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4		
	Titulaires de PTO	Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences	Titulaires de PTED à faible niveau de compétences	Titulaires de PTO	Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences	Titulaires de PTED à faible niveau de compétences
	pourcentage					
<b>Canada</b>						
2006	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	0,1
2016	1,2	0,3	0,3	0,6	0,6	0,1
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>						
2006	0,1	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0
2016	0,4	0,4	0,1	0,2	1,4	0,0
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>						
2006	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
2016	0,5	0,1	0,9	0,3	0,3	0,5
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
2006	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0
2016	0,7	0,2	0,3	0,4	0,3	0,1
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
2006	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
2016	0,4	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2
<b>Québec</b>						
2006	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,0
2016	0,7	0,3	0,3	0,3	0,5	0,1
<b>Ontario</b>						
2006	0,6	0,2	0,4	0,2	0,5	0,1
2016	1,3	0,3	0,4	0,6	0,7	0,1
<b>Manitoba</b>						
2006	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
2016	0,9	0,2	0,2	0,5	0,4	0,1
<b>Saskatchewan</b>						
2006	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0
2016	0,8	0,4	0,2	0,4	0,4	0,1
<b>Alberta</b>						
2006	0,5	0,3	0,3	0,1	0,5	0,1
2016	1,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,2
<b>Colombie-Britannique</b>						
2006	0,8	0,3	0,3	0,2	0,5	0,1
2016	2,2	0,4	0,4	0,9	0,7	0,2
<b>Territoires</b>						
2006	0,3	0,3	0,1	0,1	0,5	0,0
2016	0,8	0,1	0,2	0,4	0,2	0,1

**Note :** PTED : permis de travail lié à un employeur donné; PTO : permis de travail ouvert.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

cinq secteurs : les services d'hébergement et de restauration; les services professionnels, scientifiques et techniques; les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement; les arts, les spectacles et les loisirs; et le commerce de détail. Plus particulièrement, les titulaires de PTO représentaient 3,4 % de l'ensemble des personnes gagnant un revenu et 2,6 % des revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 dans le secteur des services d'hébergement et de restauration en 2016. Les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences étaient surreprésentés dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que dans celui des arts, des spectacles et des loisirs. En comparaison, les titulaires de PTED à faible niveau de compétences étaient surreprésentés dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et

de la chasse. En 2016, les titulaires de PTED à faible niveau de compétences représentaient 12,8 % de l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et 8,5 % des revenus déclarés sur un feuillet T4 dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse.

### **Durée des permis de travail et transition**

La présente section permet d'examiner le statut de résidence annuel de nouveaux titulaires de permis de travail, par année écoulée depuis l'obtention de leur premier permis de travail. Trois types de statuts de résidence valides sont relevés : maintien du même type de permis de travail, possession d'un autre statut de résidence (autre programme de permis de travail, études ou autre statut de résidence au Canada) et



Tableau 3

Parts de travailleurs étrangers temporaires dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4 et dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 au sein des 12 principaux secteurs industriels embauchant le plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires, 2006 et 2016

Secteur industriel (code du SCIAN)	Dans l'ensemble des personnes gagnant un revenu déclaré sur un feuillet T4			Dans les revenus totaux déclarés sur un feuillet T4		
	Titulaires de PTO	Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences	Titulaires de PTED à faible niveau de compétences	Titulaires de PTO	Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences	Titulaires de PTED à faible niveau de compétences
	pourcentage					
<b>Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)</b>						
2006	0,3	0,2	5,6	0,1	0,2	2,6
2016	0,5	0,3	12,8	0,3	0,4	8,5
<b>Construction (SCIAN 23)</b>						
2006	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,0
2016	0,7	0,3	0,0	0,4	0,5	0,0
<b>Fabrication (SCIAN 31, 32, 33)</b>						
2006	0,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,0
2016	0,9	0,3	0,2	0,4	0,8	0,1
<b>Commerce de gros (SCIAN 41)</b>						
2006	0,5	0,3	0,1	0,1	0,5	0,0
2016	0,9	0,3	0,1	0,5	0,9	0,1
<b>Commerce de détail (SCIAN 44, 45)</b>						
2006	0,5	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
2016	1,3	0,1	0,1	0,8	0,3	0,1
<b>Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)</b>						
2006	0,5	0,8	0,1	0,2	0,8	0,0
2016	1,8	1,3	0,1	0,9	1,6	0,0
<b>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)</b>						
2006	1,3	0,1	0,1	0,5	0,3	0,0
2016	2,7	0,2	0,1	1,4	0,5	0,1
<b>Services d'enseignement (SCIAN 61)</b>						
2006	0,5	0,5	0,0	0,1	0,4	0,0
2016	0,9	0,4	0,0	0,3	0,4	0,0
<b>Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)</b>						
2006	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0
2016	0,6	0,1	0,0	0,4	0,2	0,0
<b>Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)</b>						
2006	1,2	0,6	0,1	0,4	3,2	0,0
2016	2,3	0,6	0,1	1,0	4,7	0,1
<b>Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)</b>						
2006	1,2	0,2	0,1	0,6	0,3	0,1
2016	3,4	0,4	0,2	2,6	0,6	0,3
<b>Autres services (SCIAN 81)</b>						
2006	0,5	0,1	2,2	0,2	0,2	0,9
2016	1,0	0,3	0,2	0,6	0,5	0,1

Note : SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord; PTED : permis de travail lié à un employeur donné; PTO : permis de travail ouvert.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

obtention du statut de résident permanent. Dans cette analyse, les personnes font l'objet d'un suivi longitudinal, de l'année de leur premier permis de travail signé jusqu'à ce qu'ils n'aient plus de statut de résidence valide au Canada. Les nouveaux titulaires de PTO désignent ceux n'ayant pas d'autres permis de travail délivrés avant leur premier PTO. De la même façon, les nouveaux titulaires de PTED désignent ceux n'ayant pas d'autres permis de travail délivrés avant leur premier PTED.

Au tableau 4, on compare les titulaires de PTO et les titulaires de PTED à niveau faible et élevé de compétences, quant à la durée des permis de travail et à la transition au statut de

résident permanent. Pour simplifier ce tableau, seules deux cohortes d'arrivée (les personnes arrivées en 2006 et en 2011) sont présentées pour chaque groupe.

Les titulaires de PTO avaient tendance à conserver leur statut de résidence valide au Canada plus longtemps que les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences, mais moins longtemps que les titulaires de PTED à faible niveau de compétences. Environ la moitié des titulaires de PTO présentaient toujours un statut de résidence valide cinq ans après l'obtention de leur premier permis de travail. En comparaison, environ le quart seulement des titulaires de PTED à niveau élevé de



**Tableau 4**

**Statut de résidence des nouveaux titulaires de permis de travail, par année écoulée depuis l'obtention du premier permis de travail, cohortes d'arrivée de 2006 et 2011**

	Années <sup>1</sup> depuis l'obtention du premier permis de travail									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	pourcentage									
<b>Titulaires de PTO</b>										
<b>Cohorte d'arrivée de 2006</b>										
Possédaient un PTO uniquement	55,1	16,0	10,7	8,4	6,2	3,9	2,4	1,6	1,1	0,8
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	29,4	23,7	15,6	9,4	5,6	3,6	2,3	1,6	1,1	0,7
Avaient obtenu le statut de résident permanent	11,7	22,6	31,4	36,7	40,0	42,9	44,7	46,0	46,8	47,4
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	3,8	37,7	42,3	45,5	48,2	49,6	50,5	50,9	51,0	51,1
<b>Cohorte d'arrivée de 2011</b>										
Possédaient un PTO uniquement	59,9	29,8	19,9	12,7	8,5	...	...	...	...	...
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	30,9	25,3	16,8	10,6	7,2	...	...	...	...	...
Avaient obtenu le statut de résident permanent	3,8	11,2	21,5	28,8	33,9	...	...	...	...	...
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	5,5	33,7	41,7	48,0	50,4	...	...	...	...	...
<b>Titulaires de PTED à niveau élevé de compétences</b>										
<b>Cohorte d'arrivée de 2006</b>										
Possédaient un PTED à niveau élevé de compétences seulement	59,2	31,8	20,0	12,2	8,6	6,2	4,6	3,3	2,5	1,8
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	2,6	2,6	2,1	1,7	1,4	1,1	1,0	0,8	0,6	0,4
Avaient reçu le statut de résident permanent	2,6	7,2	11,7	14,5	16,0	17,4	18,2	19,0	19,5	19,8
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	35,5	58,4	66,2	71,5	74,0	75,2	76,1	76,9	77,4	78,0
<b>Cohorte d'arrivée de 2011</b>										
Possédaient un PTED à niveau élevé de compétences seulement	67,5	39,9	24,5	12,9	8,0	...	...	...	...	...
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	2,4	3,3	3,0	2,1	1,6	...	...	...	...	...
Avaient reçu le statut de résident permanent	1,6	4,8	10,9	14,4	16,6	...	...	...	...	...
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	28,6	52,0	61,6	70,6	73,9	...	...	...	...	...
<b>Titulaires de PTED à faible niveau de compétences</b>										
<b>Cohorte d'arrivée de 2006</b>										
Possédaient un PTED à faible niveau de compétences seulement	79,7	60,5	26,1	17,3	14,9	13,7	12,7	12,3	11,3	10,2
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	3,5	8,8	25,7	14,5	11,3	6,2	4,5	3,0	1,9	1,2
Avaient reçu le statut de résident permanent	0,9	4,1	18,0	35,7	40,2	45,6	47,3	48,9	50,0	50,7
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	16,0	26,6	30,2	32,5	33,6	34,5	35,5	35,8	36,8	37,9
<b>Cohorte d'arrivée de 2011</b>										
Possédaient un PTED à faible niveau de compétences seulement	81,1	53,9	29,7	18,5	11,4	...	...	...	...	...
Possédaient d'autres types de statut de résidence temporaire	5,3	20,4	26,5	16,7	10,7	...	...	...	...	...
Avaient reçu le statut de résident permanent	0,5	4,3	18,5	35,5	43,4	...	...	...	...	...
N'avaient pas de statut de résidence au Canada valide	13,0	21,4	25,4	29,2	34,5	...	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Utilisation de l'année civile, c'est-à-dire que « 1 » correspond à 2007 pour la cohorte de 2006, et à 2012 pour la cohorte de 2011.

**Note :** Les pourcentages pour chaque année peuvent ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement. PTO : permis de travail ouvert; PTED : permis de travail lié à un employeur donné.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

compétences et les deux tiers des titulaires de PTED à faible niveau de compétences possédaient toujours un statut valide de résidence cinq ans après la délivrance de leur premier permis.

Plus de la moitié des titulaires de PTO possédaient toujours un PTO une année après la délivrance de leur premier permis, mais ce pourcentage a brusquement diminué ensuite pour se situer en dessous de 10 % la cinquième année après la délivrance du premier permis. Près de 30 % des titulaires de PTO possédaient un autre permis de résidence temporaire un an après la délivrance de leur premier PTO. Cette part a régulièrement diminué ensuite. La cinquième année suivant la délivrance de leur premier permis, environ 40 % de la cohorte d'arrivée de 2006 des titulaires de PTO avaient obtenu le statut de résident permanent, et ce taux avait augmenté pour se situer à 47 % la dixième année. Par rapport à la cohorte de 2006, la cohorte d'arrivée de 2011 des titulaires de PTO a continué

à avoir recours aux programmes de PTO plus longtemps; la cinquième année après la délivrance du premier permis, elle était plus susceptible de posséder d'autres types de permis de résidence temporaire au Canada.

Par rapport aux titulaires de PTO, les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences ont rarement changé de permis pour adopter d'autres permis de résidence temporaire, et leur taux de transition à un statut de résidence permanente était bien plus faible. En comparaison, la plupart des titulaires de PTED à faible niveau de compétences sont demeurés dans la catégorie de faible niveau de compétences pendant leurs deux premières années, puis leur part a rapidement diminué. Pour ce qui est des deux cohortes d'arrivée, plus de 40 % des titulaires de PTED à faible niveau de compétences avaient obtenu un statut de résident permanent la cinquième année et 51 % de la cohorte de 2006 étaient devenus résidents permanents la dixième année.



Ces résultats correspondent à ceux d'études antérieures qui semblent indiquer que les occasions et les motivations influencent ensemble la probabilité des travailleurs étrangers temporaires de passer à un statut de résident permanent au Canada (Lu et Hou, 2017; Prokopenko et Hou, 2018). Les travailleurs étrangers temporaires ayant un niveau élevé de compétences jouissent de plus de choix de parcours pour demander le statut de résident permanent au Canada, mais ils sont très prisés à l'échelle internationale, et bon nombre peuvent ne pas être fortement motivés à obtenir la résidence permanente au Canada. En comparaison, les travailleurs étrangers temporaires à faible niveau de compétences disposent d'un moins grand nombre de choix de parcours menant au statut de résident permanent, mais bon nombre d'entre eux trouvent tout de même des façons de devenir de nouveaux résidents permanents.

## Résumé

Les travailleurs étrangers temporaires au Canada se distinguent par les restrictions d'emploi de leur permis de travail. Les travailleurs étrangers temporaires possédant un permis de travail lié à un employeur donné (PTED) peuvent uniquement travailler dans une entreprise donnée ou une profession désignée, alors que les travailleurs étrangers temporaires possédant un permis de travail ouvert (PTO) peuvent travailler pour n'importe quel employeur. De 2001 à 2016, le nombre de travailleurs étrangers temporaires possédant un PTO a augmenté, passant de 87 000 à 377 700 travailleurs. Le nombre de titulaires de PTED à niveau élevé de compétences a augmenté, passant de 106 700 à 135 900, alors que celui des titulaires de PTED à faible niveau de compétences est passé de 34 400 à 77 800. Les titulaires de PTO représentaient 76 % de la hausse du nombre total de travailleurs étrangers temporaires sur la période de 15 ans, et leur part au sein de l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires a également augmenté, passant de 37 % à 62 %.

La proportion de titulaires de PTO ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4 avait tendance à être supérieure à celle des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences, mais à être inférieure à celle des titulaires de PTED à faible niveau de compétences. En 2016, 61 % des titulaires de PTO avaient gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4, par rapport à 44 % des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences et à 85 % des titulaires de PTED à faible niveau

de compétences. Parmi les travailleurs étrangers temporaires ayant gagné des revenus déclarés sur un feuillet T4, les titulaires de PTO ont enregistré des revenus annuels médians inférieurs à ceux des titulaires de PTED à niveau faible et élevé de compétences.

À titre de mesure indirecte de leur rôle au sein de la totalité de la main-d'œuvre, les titulaires de PTO représentaient 1,2 % de l'ensemble des personnes ayant gagné un revenu déclaré sur un feuillet T4 au Canada en 2016, par rapport à 0,3 % pour les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences et à 0,3 % pour les titulaires de PTED à faible niveau de compétences. En raison de leurs faibles revenus annuels moyens déclarés sur un feuillet T4, les titulaires de PTO ont enregistré une part de revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 analogue à celle des titulaires de PTED à niveau élevé de compétences (environ 0,6 % chacun), alors que les titulaires de PTED à faible niveau de compétences ont enregistré la part la plus faible, soit environ 0,1 %.

Les trois types de travailleurs étrangers temporaires se concentraient dans différents secteurs industriels. Les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences étaient surreprésentés dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que dans celui des arts, des spectacles et des loisirs. Les titulaires de PTED à faible niveau de compétences étaient surreprésentés dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. En revanche, la répartition par industrie des titulaires de PTO était plus diversifiée. D'un côté, ils étaient surreprésentés dans les secteurs où les jeunes travailleurs canadiens moins scolarisés sont très concentrés (comme les secteurs des services d'hébergement et de restauration; les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement; et le commerce de détail). D'un autre côté, ils étaient également surreprésentés dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, segment du marché du travail où les travailleurs canadiens ayant suivi des études universitaires sont relativement concentrés.

En ce qui concerne les parcours de transition au Canada, les titulaires de PTED à faible niveau de compétences avaient tendance à maintenir un statut de résidence valide au Canada plus longtemps que les titulaires de PTED à niveau élevé de compétences et les titulaires de PTO. Plus particulièrement, les titulaires de PTED à faible niveau de compétences affichaient le taux le plus élevé de transition au statut de résident permanent, suivis des titulaires de PTO.

## Bibliographie

Citoyenneté et Immigration Canada. 2014. *Canada Faits et chiffres : Aperçu de l'immigration, Résidents temporaires 2013*. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada. Disponible au lien suivant : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2015/cic/Ci1-8-10-2013-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/cic/Ci1-8-10-2013-fra.pdf) (consulté le 13 août 2019).

Lu, Y., et F. Hou. 2017. *Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014*, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 389. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Prokopenko, E., et F. Hou. 2018. « How temporary were Canada's temporary foreign workers? » *Population and Development Review* 44 (2) : 257 à 280.